

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 03 07 75

Date : 31 mars 2004

Commissaire : M^e Christiane Constant

X

Demanderesse

c.

**Capitale, compagnie d'assurances
générales inc.**

Entreprise

DÉCISION

L'OBJET DU LITIGE

LA DEMANDE D'EXAMEN DE MÉSENTENTE EN MATIÈRE D'ACCÈS

[1] La demanderesse s'adresse, le 3 avril 2003, à la Capitale, compagnie d'assurances générales inc. (« l'entreprise »), afin d'obtenir copie intégrale de tous les documents se trouvant à son dossier. Cette demande fait suite au vol de son véhicule automobile qui fut, par la suite, incendié.

[2] Le 15 avril 2003, M. John Strome, vice-président, ventes et développement pour l'entreprise, lui communique une partie desdits documents, mais il lui refuse l'accès quant au reste.

[3] Insatisfaite, la demanderesse formule, le 2 mai 2003, une demande d'examen de mécontentement auprès de la Commission d'accès à l'information (« la Commission »).

L'AUDIENCE

[4] Cette cause est entendue en audience à Montréal, le 31 mars 2004, en présence de la demanderesse et du témoin de l'entreprise qui est représentée par M^e Hélène Rousseau, de la firme d'avocats Auclair Rousseau.

LA DÉCISION

[5] M^e Hélène Rousseau avise la soussignée, à l'audience, qu'il n'existe plus de litige entre les parties et remet à la demanderesse, tous les documents contenus à son dossier.

[6] La demanderesse, après avoir été assermentée, s'en déclare satisfaite.

POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

CONSTATE que l'entreprise a remis, séance tenante, à la demanderesse copie intégrale de tous les documents contenus à son dossier;

FERME le présent dossier portant le n^o 03 07 75.

CHRISTIANE CONSTANT
Commissaire

Montréal, le 31 mars 2004

M^e Hélène Rousseau
Auclair Rousseau
Procureurs de l'entreprise